

Règlement

● Article 1 : le lieu , les dates et heures d'ouverture.

- Espace Lino VENTURA, à SACLAY BOURG
 - o les **3 et 4 Février 2018**
 - o Les **10 et 11 Février 2018**
- horaires d'ouverture :
 - o de **14H00 à 18H00**, les 3 ,4 et 10 Février
 - o de **14H00 à 17H30** , le 11 Février

● Article 2 : le thème unique *monochrome et couleurs « Le lien »*

Ce thème doit s'entendre dans sa définition littérale et figurée, à savoir tout ce qui attache et unit :

- au sens matériel du terme : qui sert à maintenir, à attacher, à lier entre eux, à immobiliser, des objets, des pièces, des êtres vivants, des végétaux...
- au sens relationnel du terme : relation affective ou sociale entre des êtres vivants.

● Article 3 : les participants

Exposition ouverte aux membres des photo-clubs du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.

Le nombre de photos présentées ne devra pas excéder 15 photos par club. La répartition « couleur » et « monochrome » est laissée à l'initiative de chaque photo-club. Le nombre de photos admises par club pourra être ajusté après recensement des associations participantes.

Les adhérents de Saclay-Visions et de son partenaire l'AACCEA pourront également exposer leurs propres photos (dans la limite de la place disponible). Ils ne participeront pas au concours organisé et exclusivement réservé aux participants des clubs du CDP91.

● Article 4 : le format et la présentation des épreuves

Les tirages peuvent-être des tirages argentiques ou impressions numériques.

Encadrements, sous-verre, supports carton ou isorel ou tous autres supports des épreuves seront impérativement au format **30 x 40**, toute latitude étant laissée à l'intérieur de ce format concernant les dimensions de la photographie, mais d'un format suffisant pour être appréciée par les visiteurs.

Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.

Les épreuves devront mentionner au dos du support :

- le titre de l'oeuvre,
- le nom de l'auteur
- le nom du club d'appartenance

● Article 5 : les dates d'accrochage et décrochage

L'accrochage et le décrochage seront faits par les exposants aux dates et heures ci-dessous :

- **date d'accrochage : vendredi 2 Février 2018 de 14H00 à 18H00**
- **date de décrochage : dimanche 11 février 2018, à partir de 18H00**

Chaque club participant fournira ses chaînettes/fils et crochets.

● Article 6 : **les bordereaux de participation.**

Les clubs participants feront connaître le **nombre de photos** qu'ils souhaitent présenter **au plus tard pour le 31 décembre 2017.**

Les bordereaux détaillés devront être envoyés, **au plus tard le 18 janvier 2018** à Morgann Chalmeton-Linay (mail : mchalmet@gmail.com)

● Article 7 : **les prix**

- Photos « couleur » :
 - Prix du public (pour les photos placées en 1^{ère} et 2^{ème} positions)
 - Prix du jury (composé d'un membre de Saclay-Visions et d'un membre de l'AACCEA) pour une photo
 - « Coup de cœur du Maire » pour une photo
- Photos « monochrome » : idem

Chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs seront invités à voter par bulletin afin de désigner dans chaque catégorie, **les Prix dits "du Public"**.

Les **Prix** seront remis aux lauréats le **dimanche 11 février 2018 à partir de 17H30**, , salle Lino VENTURA, à SACLAY Bourg.

Un « pot de clôture » sera offert à tous les participants.

● Article 8 : **Réserves légales**

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer toute photo tendancieuse, ou pouvant choquer les visiteurs, ou risquant de dénaturer le but artistique de cette exposition, ou au format de support non conforme.

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent, en aucune manière, les droits des personnes physique ou morale.

Les auteurs des photographies devront :

- en ce qui concerne les personnes ou objets reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces objets.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Saclay-Visions, organisateur de l'exposition, prendra le plus grand soin des photos mais ne pourra être tenu responsable de pertes, vols ou dégradations.

● Article 9 : **Acceptation des clauses du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Pierre FERRIERE – 06 16 46 08 57- Mail : pr.ferriere@free.fr

Morgann CHALMETON-LINAY – 06 50 19 32 69 - Mail : mchalmet@gmail.com

Exposition 2018

Espace Lino Ventura, 52 rue de Sacaly - Saclay Bourg

